



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**  
Sous la présidence de Fabian JORDAN  
Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**  
**Séance du 18 janvier 2021**

**90 élus présents (103 en exercice, 3 procurations)**

**M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.**

**INFORMATION DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LES DÉLIBÉRATIONS  
ET DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION (3412/5.2.3/233C)**

**I. Délibérations du Bureau**

Lors de sa séance du 18 juillet 2020, le Conseil d'agglomération a délégué certaines compétences au Bureau.

Cette délégation de pouvoir est assortie de l'obligation pour le Bureau de rendre compte au Conseil d'agglomération des délibérations qu'il a approuvées.

Il s'agit des délibérations suivantes :

Bureau du 23 novembre 2020

**Délibération du  
Bureau n°164B**

**Construction d'une bibliothèque universitaire –  
Learning Center à Mulhouse – passation d'un  
avenant transactionnel**

Le chantier de construction d'une nouvelle bibliothèque universitaire Learning Center a fait l'objet de travaux complémentaires et a été entravé par des circonstances imprévues. Ces éléments ont prolongé la durée du chantier et notamment celle du lot « chauffage – ventilation – climatisation ». Le Bureau conformément à l'avis de la commission d'appel d'offres a approuvé la passation de l'avenant transactionnel actant les éléments suivants : le montant total du marché fixé initialement à 610 500,00

euros HT, augmenté à 636 128,83 euros HT par avenant n°1, porté à 664 565,53 euros HT par avenant n°2, porté à 715 861,74 euros HT par avenant n°3, porté à 718 986,59 euros HT par avenant n°4, est ainsi porté à 727 470,57 euros HT par le présent avenant transactionnel, soit une augmentation de 19,16 % par rapport au marché initial.

**Délibération du Bureau n°156B**

**Association CETIM Grand Est : installation du Technocentre provisoire – subvention de fonctionnement**

Le bâtiment 47 n'étant pas en capacité d'accueillir le CETIM Grand Est avant le 2<sup>ème</sup> trimestre 2024, le Bureau a validé son implantation provisoire à KM0 dans le bâtiment 24 sous les sheds et accepte de verser une contribution à l'association CETIM Grand Est afin de l'aider dans la mise en œuvre de son installation pour un montant de 18 000 euros TTC en 2020 à reconduire en 2021, 2022 et 2023 soit un total de 72 000 euros TTC.

**Délibération du Bureau n°195B**

**Association Epices : aide à la poursuite de la constitution d'une offre de formation – subvention exceptionnelle**

Le Bureau a décidé de verser une subvention exceptionnelle de 10 000 euros à l'association Epices afin de soutenir le projet « Epices-Fonderie » intégrant deux fonctions (formation et restauration).

**Délibération du Bureau n°122B**

**Organisation d'un événement Kino Kabaret les 4, 5 et 6 décembre 2020 : versement d'une subvention à l'association Kino Mulhouse**

Dans le cadre de la politique de développement des tournages de cinéma menée par m2A sur le territoire de l'agglomération, le Bureau a approuvé l'attribution d'une subvention de 7 000 euros à l'association Kino Mulhouse pour l'organisation de la manifestation Kino Kabaret début décembre 2020. Cet événement, qui consiste en la réalisation d'un film en 48 h, avec une contrainte de thématique identique, s'inscrit dans la politique d'accueil de tournages et permet d'assurer au territoire une visibilité cinématographique.

**Délibération du Bureau n°136B**

**Association pour le Musée de l'Impression sur Etoffes : subvention investissement**

Le Bureau a décidé de verser une subvention d'investissement de 46 780 euros au Musée de l'Impression sur Etoffes afin de participer au financement des investissements engagés en 2020 permettant de relancer le musée tant dans le cadre de la bonne gestion de sa collection que dans les équipements nécessaires dans un contexte de crise

sanitaire, de confinement et de préparation de sa réouverture.

**Délibération du Bureau n°138B**

**Partenariat avec l'Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle**

Le Bureau a décidé de verser une subvention de 7 500 euros à l'OLCA afin de participer à la préservation et à la promotion de la langue régionale, gage d'attractivité notamment touristique pour l'agglomération.

**Délibération du Bureau n°139B**

**Association Grenz'up : soutien aux activités**

Dans le cadre de l'appel à projets de coopération transfrontalière mis en place par m2A en 2018, le Bureau a décidé de verser une subvention de 3 000 euros à l'association Grenz'Up afin de soutenir les activités favorisant la pratique linguistique reliée à la dimension interculturelle.

**Délibération du Bureau n°167B**

**Association REGIO TRIRHENA : adhésion de m2A**

Afin de renforcer la coopération transfrontalière dans le domaine économique, le Bureau a validé l'adhésion de m2A à l'association Regio Trirhena et le versement de la cotisation annuelle de 400 euros.

**Délibération du Bureau n°169B**

**Plan école – construction de trois groupes scolaires et trois périscolaires dans le quartier des Coteaux à Mulhouse : transfert de maîtrise d'ouvrage**

Dans le cadre du programme de rénovation urbaine du quartier des Coteaux « Coteaux 2035 », le Bureau a validé la réalisation de trois périscolaires dans 3 groupes scolaires (site « Peupliers », site « Camus » et site « Matisse »). Le taux de prise en charge périscolaire minimal envisagé est de 30 % des effectifs scolaires. Conformément aux dispositions du code de la commande publique, le Bureau décide de déléguer à CITIVIA SPL la réalisation des ouvrages au nom et pour le compte de la ville de Mulhouse. Le coût prévisionnel relatif à la construction des locaux périscolaires est estimé à 19 % du coût global soit environ 5,5 M€ HT. Le montant de la subvention obtenu dans le cadre de l'ANRU au titre des équipements scolaires et du périscolaire viendra en déduction de la participation de m2A.

**Délibération du Bureau n°196B**

**Création de locaux périscolaires pour les enfants de l'école maternelle Louise Michel à Kingersheim – validation de l'avant-projet définitif et mise à jour du plan de financement et de la convention de co-maitrise d'ouvrage**

Le Bureau a validé le 10 février 2020 la mise en place d'une convention de co-maitrise d'ouvrage pour la création de locaux périscolaires pour les enfants de l'école maternelle Louise Michel. Après études et selon l'avant-projet définitif, le montant prévisionnel du projet est revu à la hausse. Le Bureau a accepté de revoir la participation de m2A à la hausse en passant de 902 000 euros HT à 1 197 485 euros HT sous couvert des dépenses réellement engagées et des subventions perçues.

**Délibération du Bureau n°154B**

**Appel à projets parentalité / citoyenneté 2020**

Dans le cadre de l'appel à projets de proximité dans les domaines de la parentalité et de la citoyenneté, le Bureau a validé le versement de subvention aux 7 dossiers retenus par la commission d'examen pour un montant total de 8 400 euros.

- MJC Centre Social de Bollwiller : 1 300 euros,
- La Passerelle : 1 000 euros,
- Ludothèque Pass'aux jeux : 600 euros,
- MJC Wittenheim : 2 500 euros,
- Association Sahel Vert : 2 x 1 000 euros,
- Collège François Villon : 1 000 euros.

**Délibération du Bureau n°153B**

**Maison des adolescents - dispositif LIREA « Lieu Ressources pour l'Elève Adolescent » : attribution d'une subvention**

Le Bureau a décidé de contribuer à l'action du dispositif LIREA en versant une subvention de 11 400 euros à la Maison des Adolescents. Ce dispositif conçu en partenariat entre la Maison des Adolescents, m2A, la Préfecture du Haut-Rhin et l'Education Nationale contribue à prévenir les violences scolaires dans tous les collèges et notamment dans les quartiers prioritaires de l'agglomération.

**Délibération du Bureau n°132B**

**Association APPUIS - attribution d'une subvention pour l'aide aux victimes d'infractions pénales**

Dans le cadre de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD) mise en œuvre par m2A pour la période 2017-2020, le Bureau a approuvé l'attribution d'une subvention de 62 000 euros pour 2020, au profit de l'association APPUIS qui a pour missions l'aide aux victimes d'infractions pénales.

**Délibération du Bureau n°133B**

**Appel à projets prévention de la délinquance, de la radicalisation et sécurité routière : attribution de subvention 2020**

Dans le cadre de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, un appel à projets portant sur la prévention de la délinquance, de la

radicalisation et de la sécurité routière a été lancé. Six porteurs de projets répondant aux critères de sélection ont été retenus, pour un montant total de subventions de 12 600 euros :

- association Sémaphore, Mulhouse - sécurité routière → « Sur la route, adopte la bonne conduite ! » : 2 000 euros,
- lycée Louis Armand, Mulhouse - sécurité routière → « Sécuriser et responsabiliser : des vies protégées » : 1 500 euros,
- centre socio-culturel Papin, Mulhouse - prévention de la délinquance → « De la rue à la scène » : 1 500 euros,
- association EVI'DENCE, Strasbourg - prévention de la délinquance → « Animal, compagnon de réinsertion » : 5 000 euros,
- lycée Charles Stoessel, Mulhouse - prévention de la délinquance / sécurité routière : 2 000 euros → « Prévention de la délinquance et sécurité routière »,
- centre socio-culturel Le Fil d'Ariane, Illzach - prévention de la radicalisation → « Prévention de la radicalisation pour faire culture commune sur Illzach » : 600 euros.

Ces projets et les subventions correspondantes ont été approuvés par le Bureau.

#### **Délibération du Bureau n°128B**

#### **Association Mulhouse Olympic Natation - mesures d'accompagnement et de soutien à la filière de formation élite jeune et au développement de la natation**

Dans le cadre de l'accompagnement et du soutien à la filière de formation élite jeune et du soutien au développement de la natation, le Bureau a approuvé le versement d'une subvention de 12 000 euros, destinée à compenser le remboursement par l'association Mulhouse Olympic Natation à m2A des rémunérations et primes qu'elle verse au Maître-Nageur Sauveteur mis à sa disposition, dans la limite de 516 heures annuelles, conformément aux dispositions réglementaires.

#### **Délibération du Bureau n°129B**

#### **Association Mulhouse Olympic Natation : partenariat saison sportive 2020-2021**

Dans le cadre de sa compétence optionnelle de soutien aux clubs sportifs de haut niveau et en attente des conclusions de l'audit juridique, financier et fiscal sollicité par m2A, le Bureau a décidé de verser un acompte de subvention de 50 000 euros au titre de l'aide au démarrage de la saison sportive à l'association Mulhouse Olympic Natation.

**Délibération du  
Bureau n°107B**

**Contrat de Ville – programmation  
communautaire de la politique de la ville 2020**

Dans le cadre de la programmation 2020, les actions en faveur de l'emploi, du développement économique et de l'insertion, ainsi que les actions de lutte contre le décrochage scolaire, l'animation, la coordination du contrat de ville et la santé sont définies comme étant prioritaires.

Dans ce cadre, le Bureau a approuvé le programme d'actions 2020 et chargé le Président ou son Vice-Président délégué de le présenter aux instances concernées pour l'obtention de financements. Il a décidé d'attribuer 91 750 euros de subventions, répartis ainsi :

- CREPI : 5 000 euros,
- ADIE : 8 000 euros,
- Moulin Nature le CINE : 5 000 euros,
- Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF) : 14 000 euros,
- Ateliers de la Piste Achille Zavatta : 21 500 euros,
- Mobilité pour l'emploi : 8 000 euros,
- ORIV : 22 250 euros,
- Université de Haute-Alsace, Chaire ESS : 5 000 euros,
- Coproduction : 3 000 euros.

**Délibération du  
Bureau n°10B**

**Politique sociale de l'habitat : garantie  
communautaire d'emprunt en faveur de Batigère  
Maison Familiale dans le cadre de l'opération rue  
de Milan à Illzach**

Dans le cadre de l'opération de construction de 15 logements en location accession, rue de Milan à Illzach, le Bureau a décidé d'octroyer la garantie communautaire d'emprunt à hauteur de 100 % en faveur de Batigère Maison Familiale pour un prêt d'un montant de 1 720 000 euros souscrit auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Strasbourg.

**Délibération du  
Bureau n°14B**

**Politique sociale de l'habitat : garantie  
communautaire d'emprunt en faveur de DOMIAL  
dans le cadre de l'opération rue de l'III à Illzach**

Dans le cadre de l'opération d'acquisition en VEFA de 25 logements, rue de l'III à Illzach, le Bureau a décidé d'octroyer la garantie communautaire d'emprunt à hauteur de 100 % en faveur de la SA d'HLM DOMIAL pour un prêt d'un montant de 2 437 308 euros souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

**Délibération du  
Bureau n°18B**

**Politique sociale de l'habitat : garantie communautaire d'emprunt en faveur de DOMIAL dans le cadre de l'opération rue de Mulhouse à Sausheim**

Dans le cadre de l'opération d'acquisition en VEFA de 7 logements, 66 rue de Mulhouse à Sausheim, le Bureau a décidé d'octroyer la garantie communautaire d'emprunt à hauteur de 100 % en faveur de la SA d'HLM DOMIAL pour un prêt d'un montant de 674 189 euros souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

**Délibération du  
Bureau n°19B**

**Politique sociale de l'habitat : garantie communautaire d'emprunt en faveur de DOMIAL dans le cadre de l'opération rue de l'Église à Bollwiller**

Dans le cadre de l'opération d'acquisition en VEFA de 8 logements, rue de l'Église à Bollwiller, le Bureau a décidé d'octroyer la garantie communautaire d'emprunt à hauteur de 100 % en faveur de la SA d'HLM DOMIAL pour un prêt d'un montant de 1 172 030 euros souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

**Délibération du  
Bureau n°131B**

**Politique sociale de l'habitat : garantie communautaire d'emprunt en faveur de DOMIAL dans le cadre de l'opération rue Zuber à Rixheim**

Dans le cadre de l'opération d'acquisition en VEFA de 7 logements, rue Zuber à Rixheim, le Bureau a décidé d'octroyer la garantie communautaire d'emprunt à hauteur de 100 % en faveur de la SA d'HLM DOMIAL pour un prêt d'un montant de 599 965 euros souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

**Délibération du  
Bureau n°214B**

**Politique sociale de l'habitat : garantie communautaire d'emprunt en faveur de DOMIAL dans le cadre de l'opération rue de l'III à ILLZACH**

Dans le cadre de l'opération d'acquisition de 30 logements situés rue de l'III à Illzach, le Bureau a décidé d'octroyer la garantie communautaire d'emprunt à hauteur de 100 % en faveur de DOMIAL pour un prêt de 3 358 144 euros constitué de 6 lignes de prêt auprès de la Caisse des dépôts et Consignations.

**Délibération du  
Bureau n°134B**

**Politique sociale de l'habitat : garantie communautaire d'emprunt en faveur de 3F Grand Est dans le cadre de l'opération rue du Général de Gaulle à Habsheim**

Dans le cadre de l'opération de construction de 11 logements, 148 rue du Général de Gaulle à Habsheim, le Bureau a décidé d'octroyer la garantie

communautaire d'emprunt à hauteur de 100 % en faveur de la SA d'HLM 3F Grand Est pour un prêt d'un montant de 1 005 166 euros souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

**Délibération du Bureau n°168B**

**Politique sociale de l'habitat : garantie communautaire d'emprunt en faveur de l'association ALEOS dans le cadre de l'opération rue de Bâle à Riedisheim**

Dans le cadre de l'opération de réhabilitation de 49 logements, 291-293-295 rue de Bâle à Riedisheim, le Bureau a décidé d'octroyer la garantie communautaire d'emprunt à hauteur de 100 % en faveur d'ALEOS pour un prêt de 2 388 900 euros souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et consignations.

**Délibération du Bureau n°205B**

**ZAC du Parc des Collines 2 : garantie communautaire à hauteur de 80 % pour deux emprunts en faveur de CITIVIA**

Dans le cadre de la deuxième tranche de travaux du plan d'aménagement de la ZAC du Parc des Collines 2, le Bureau a décidé d'octroyer la garantie communautaire d'emprunt à hauteur de 80 % en faveur de CITIVIA SPL pour deux prêts de 3 710 000 euros et de 1 349 000 euros souscrits auprès de la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne.

**Délibération du Bureau n°157B**

**Dotation de soutien à l'investissement local 2020 – part exceptionnelle : propositions d'opérations**

Dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement local et du nouvel appel à projet « France Relance » proposé aux EPCI, le Bureau a décidé de valider la liste des projets susceptibles d'être éligibles dans les thématiques « mise aux normes et sécurisation des équipements publics », « rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables », « développement d'infrastructures en faveur de la mobilité » et « création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires ».

**Délibération du Bureau n°182B**

**Ouverture d'emplois permanents à des agents contractuels**

Dans le cadre du recrutement d'agents contractuels et conformément à l'article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984, le Bureau a décidé de pourvoir les 21 emplois permanents listés par le recrutement d'agents contractuels de droit public dès lors que les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté et



de fixer les niveaux de rémunération en référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

**Délibération du Bureau n°229B**

**Mise à disposition de personnel de Mulhouse Alsace Agglomération au profit de l'Amicale du personnel de la Ville de Mulhouse et de Mulhouse Alsace Agglomération**

Afin de faciliter le fonctionnement de l'Amicale du personnel de la Ville de Mulhouse et de Mulhouse Alsace Agglomération, le Bureau a décidé d'établir une convention entre m2A et l'Amicale afin de définir les modalités administratives et financières de la mise à disposition de 11 agents pour une durée de 3 ans maximum.

**Délibération du Bureau n°176B**

**Le Moulin Nature : versement d'un acompte sur la subvention de fonctionnement 2021**

Afin de permettre à l'association « Le Moulin Nature » d'assurer la continuité de ses missions, le Bureau a décidé de lui verser un acompte de fonctionnement d'un montant de 20 000 euros (subvention globale de 76 000 euros) dès le mois de janvier 2021.

**Délibération du Bureau n°177B**

**Agence Locale de la Maîtrise de l'Energie (ALME) : versement d'un acompte sur la subvention de fonctionnement 2021**

Afin de permettre à l'association « Agence Locale de la Maîtrise de l'Energie » d'assurer la continuité de ses missions, le Bureau a décidé de lui verser un acompte de fonctionnement d'un montant de 20 000 euros (subvention globale de 68 000 euros) dès le mois de janvier 2021.

**Délibération du Bureau n°141B**

**Gestion de la propreté, balayage et nettoyage manuel des rues et places publiques : conventions**

Dans le cadre de la compétence « protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie », le Bureau a décidé de confier la prestation de balayage manuel des espaces minéraux à 4 communes : Brunstatt-Didenheim, Illzach, Rixheim et Wittelsheim. La dépense annuelle estimée pour ces prestations en 2021 est de 700 000 euros.

**Délibération du Bureau n°100B**

**Passation d'un marché à bons de commandes pour la fourniture de fioul**

Dans le cadre de la reconduction du marché à bons de commandes constitué entre la ville de Mulhouse, m2A, et les communes de Baldersheim, Bruebach, Kingersheim, Pulversheim, Wittelsheim, Wittenheim, Zillisheim et Bollwiller pour la fourniture de fioul, le Bureau a décidé de désigner m2A comme

coordonnateur du groupement et donc de gérer la procédure de consultation jusqu'à la notification des marchés. Le marché sera conclu par voie d'appel d'offres ouvert pour une durée de 4 ans avec un montant minimum de 2 112 000 euros HT et un montant maximum de 4 752 000 euros HT.

**Délibération du Bureau n°101B**

**Marché de prestation d'assurance flotte automobile : passation d'un avenant**

Dans le cadre du groupement de commandes conclu entre Mulhouse et Morschwiller-le-Bas afin d'assurer la flotte automobile, et suite à une aggravation de la sinistralité et une augmentation du coût des sinistres, le Bureau a décidé d'accepter la signature d'un avenant actant une augmentation de 10 % de la prime annuelle HT et des différentes franchises pour l'année 2021.

**Délibération du Bureau n°161B**

**Acquisition de véhicules pour les services de transports publics de voyageurs de l'agglomération mulhousienne**

Afin de garantir une mobilité plus durable et plus propre, le Bureau a décidé de valider l'achat de 29 bus au biogaz sur la période 2021-2024.

**Délibération du Bureau n°142B**

**Modification simplifiée n°1 du PLU de Battenheim - modalités de disposition du projet**

Dans le cadre de la modification simplifiée du PLU de la commune de Battenheim, le Bureau a validé les modalités de mise à disposition du projet au public pendant un mois.

**Délibération du Bureau n°143B**

**Modification simplifiée n°1 du PLU de Mulhouse - modalités de mise à disposition du projet**

Dans le cadre de la modification simplifiée du PLU de la ville de Mulhouse, le Bureau a validé les modalités de mise à disposition du projet au public pendant un mois.

**Délibération du Bureau n°144B**

**Modification simplifiée n°1 du PLU de Dietwiller - modalités de mise à disposition du projet**

Dans le cadre de la modification simplifiée du PLU de la commune de Dietwiller, le Bureau a validé les modalités de mise à disposition du projet au public pendant un mois.

**Délibération du Bureau n°231B**

**Modification simplifiée n°2 du PLU de Staffelfelden - modalités de mise à disposition du projet**

Dans le cadre de la modification simplifiée du PLU de la commune de Staffelfelden, le Bureau a validé les modalités de mise à disposition du projet au public pendant un mois.

**Délibération du  
Bureau n°173B**

**ZA de Staffelfelden - accord de m2A pour la  
cession d'un terrain**

Afin de permettre la vente d'un terrain dans la ZA de Staffelfelden, le Bureau a décidé d'autoriser la cession d'une emprise d'environ 180 ares à détacher de la parcelle cadastrée à Staffelfelden section 2 n°257/9 au profit de l'entreprise MEYER au prix de l'estimation des services FRANCE DOMAINE.

**Délibération du  
Bureau n°106B**

**Zone d'activités Technopark à Dietwiller –cession  
de terrain**

Par décision du 24 juin 2020, le Président a autorisé la cession d'un terrain de 2 389 m<sup>2</sup> dans la ZA TECHNO PARK A DIETWILLER au profit de la SCI FAMILY. Le projet architectural ayant évolué depuis, le Bureau a approuvé, après avis favorable du Comité d'Agrément du 21 septembre 2020, la cession d'un terrain complémentaire d'environ 628 m<sup>2</sup>, au prix de 32 euros HT/m<sup>2</sup>, soit 20 096 euros HT, conforme à l'avis des services de France Domaine. Il est précisé que la surface et le prix définitifs dépendront des opérations d'arpentage dont les frais seront à la charge de l'acquéreur. Cette cession sera faite au profit de la SCI FAMILY, en vue de l'implantation d'un bâtiment unique, et assortie d'une condition résolutoire destinée à garantir à la fois le respect des délais de réalisation du projet (18 mois à compter de l'obtention du permis de construire) et du plan d'aménagement validé par le Comité d'Agrément.

**Délibération du  
Bureau n°211B**

**Déplacement de la RD 52 à Hombourg dans le  
cadre de l'extension de la ZI Mulhouse-Rhin :  
convention de transfert temporaire de maîtrise  
d'ouvrage et de financement**

Afin de permettre l'extension de la société Suisse EUROGLAS sur environ 15 hectares, le Bureau a décidé d'approuver le projet de déviation de la RD52 pour permettre l'extension et l'accueil d'activités économiques structurantes, d'approuver la convention temporaire de transfert de maîtrise d'ouvrage et d'approuver le plan de financement de l'opération et la participation prévisionnelle de m2A à hauteur de 35 % du coût HT plafonné à 840 000 euros.

**Délibération du  
Bureau n°108B**

**Village Industriel de la Fonderie - réhabilitation  
du bâtiment 47 - lancement d'un concours  
d'architecture**

Dans le cadre du projet de réhabilitation du bâtiment 47 sur le site du Village Industriel de la Fonderie, approuvé lors de la séance du Conseil d'agglomération du 10 février 2020, le Bureau a, dans sa délibération, approuvé le lancement du concours d'architecture en

vue de désigner le maître d'œuvre de l'opération, conformément au code de la commande publique. Pour ce faire, un avis d'appel public à la concurrence sera lancé afin de retenir quatre candidats, puis un jury se réunira afin de donner un avis sur les dossiers de candidatures et les projets des candidats.

Le Bureau a également décidé de fixer, conformément au code de la commande publique, l'indemnité sous forme de prime, à hauteur de 40 000 euros HT maximum par candidat non retenu. En outre, il a approuvé l'indemnisation des personnes qualifiées, membres du jury, ainsi que les prestataires membres de la commission technique à hauteur de 300 euros HT par demi-journée de présence et le remboursement des frais kilométriques selon les taux en vigueur.

### **Délibération du Bureau n°109B**

#### **Village Industriel de la Fonderie - réhabilitation du bâtiment 74 - lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre**

Dans le cadre du projet de réhabilitation du bâtiment 74 sur le site du Village Industriel de la Fonderie, approuvé lors de la séance du Conseil d'agglomération du 2 mars 2020, le Bureau a, dans sa délibération, approuvé le lancement du concours de maîtrise d'œuvre en vue de désigner le maître d'œuvre de l'opération, conformément au code de la commande publique. Pour ce faire, un avis d'appel public à la concurrence sera lancé afin de retenir trois candidats, puis un jury se réunira pour donner un avis sur les dossiers de candidatures et les projets des candidats.

Le Bureau a également décidé de fixer, conformément au code de la commande publique, l'indemnité sous forme de prime, à hauteur de 15 000 euros HT maximum par candidat non retenu. En outre, il a approuvé l'indemnisation des personnes qualifiées, membres du jury, ainsi que les prestataires membres de la commission technique à hauteur de 300 euros HT par demi-journée de présence et le remboursement des frais kilométriques selon les taux en vigueur.

Bureau du 14 décembre 2020

### **Délibération du Bureau n°238B**

#### **Siège de la Maison du Territoire : acquisition d'un ensemble immobilier à usage tertiaire sis à Sausheim 9 avenue Konrad Adenauer**

Afin de créer « La Maison du Territoire » permettant de favoriser des synergies dans les domaines de l'attractivité et du développement économique du territoire, le Bureau a approuvé la signature du compromis de vente validant l'acquisition de l'ensemble immobilier d'une surface de 10 000 m<sup>2</sup>

environ situé à Sausheim 9 avenue Konrad Adenauer pour la somme de 6 650 000 euros pour le compte de la SEM « Maison du Territoire » en cours de constitution.

## **Délibération du Bureau n°234B**

### **Evènement Destination Automobile : versement d'une subvention au Parc des Expositions de Mulhouse –Mulhouse Expo SAEML**

Compte tenu de l'ampleur positive de l'évènement « Destination Automobile » organisé les 12 et 13 septembre 2020 qui a permis de relancer l'image du territoire après le 1<sup>er</sup> confinement, le Bureau a décidé de verser une aide financière de 100 000 euros à MULHOUSE EXPO SAEML qui est chargé d'en reverser une partie à chaque co-organisateur.

## **II. Décisions du Président**

En application des délégations de pouvoir accordées le 18 juillet 2020, le Président a pris les décisions suivantes en matière de réalisation d'emprunts et de gestion active de la dette :

- en matière de réalisation d'emprunts et de gestion active de la dette (en application de la délégation de pouvoir accordée le 18 juillet 2020, précisée par la délibération n° 174C du 23 novembre 2020) :

### **Refinancement d'un emprunt :**

- Décision du 25 novembre 2020 : Remboursement anticipé définitif pour un montant de 3,333 M€ de l'emprunt n°145 souscrit en 2015 auprès du Crédit Mutuel à taux variable (Euribor 3 mois + 1,20 %, durée résiduelle de 10 ans)
- Décision du 8 décembre 2020 : Réalisation d'un emprunt pour un montant de 3,4 M€ auprès de la Banque Postale, sur 10 ans au taux fixe de 0,22%

Cette opération permet de réaliser un gain estimé de 14 978 € par an sur 10 ans.

### **Réalisation de 2 nouveaux emprunts :**

- Décision du 8 décembre 2020 : Réalisation d'un emprunt de 10 M€ auprès du Crédit Coopératif, au taux fixe de 0,33% sur une durée de 15 ans. L'emprunt est destiné à financer les investissements 2020 du budget principal.
- Décision du 8 décembre 2020 : Réalisation d'un emprunt de 9 M€ auprès de la Banque Postale, au taux fixe de 0,35% sur une durée de 15 ans. L'emprunt est destiné à financer les investissements 2020 et 2021 du budget transports.

- en matière d'habitat

INFORMATIONS CONSEIL D'AGGLOMERATION  
 Décisions prises par le Conseiller Communautaire délégué  
 entre le 1er novembre 2020 et le 10 décembre 2020

**AIDE A LA PIERRE - LOGEMENT SOCIAL (Production)**

Bailleur	Opération		Financement	Nbre logts	Montant des aides	
	Commune	Adresse			Crédits délégués	m2a
Batigère	Riedisheim	Rue de la Hardt	Agrément PLAI	10	8 160,00 €	25 000,00 €
Batigère	Riedisheim	Rue de la Hardt	Agrément PLUS	21	0,00 €	0,00 €
Néolia	Brunstatt-Didenheim	Rue du Dr Laennec	Agrément PLAI	5	40 080,00 €	12 500,00 €
Néolia	Brunstatt-Didenheim	Rue du Dr Laennec	Agrément PLUS	37	0,00 €	0,00 €
Néolia	Richwiller	Rue Simone Veil	Agrément PLAI	5	40 080,00 €	12 500,00 €
Néolia	Richwiller	Rue Simone Veil	Agrément PLUS	11	0,00 €	0,00 €
3F Grand Est	Rixheim	Rue de l'Île Napoléon	Agrément PLAI	16	128 256,00 €	40 000,00 €
3F Grand Est	Rixheim	Rue de l'Île Napoléon	Agrément PLUS	25	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>130</b>	<b>216 576,00 €</b>	<b>90 000,00 €</b>

**AIDE A LA PIERRE - LOGEMENTS PRIVES**

**1 - Ingénierie**

**Etudes**

Bénéficiaire	Opérations	Subvention Anah
Syndic	Plein Ciel 1 - diagnostic pour mise en conformité incendie	4 650 €
Syndic	Plein Ciel 1 - diagnostic pour mise en conformité incendie - repérage amiante	3 680 €
<b>TOTAL</b>		<b>8 330 €</b>

**Copropriétés fragiles - Assistance à maîtrise d'ouvrage**

Syndic	Copropriété	Adresse	Subvention Anah	Subvention m2A
SYNCHRO	Résidence Prévoyance	3 à 15 rue de St Louis - Mulhouse	5 063 €	0 €
SOGIM	Résidence Le Mesnil	11 rue de la Marne - Riedisheim	1 350 €	0 €
<b>TOTAL</b>			<b>6 413 €</b>	<b>0 €</b>

INFORMATIONS CONSEIL D'AGGLOMERATION  
 Décisions prises par le Conseiller Communautaire délégué  
 entre le 1er novembre 2020 et le 10 décembre 2020

**2 - Aides aux travaux de l'Anah et aides complémentaires précarité énergétique**

**Précarité énergétique - Propriétaires occupants et propriétaires bailleurs - Anah et m2A**

Propriétaire	Commune	Montant des aides	
		Anah	m2A
D.A.	Illzach	12 000 €	0 €
P.S.	Pfastatt	10 347 €	0 €
C.D.	Staffelfelden	12 000 €	1 000 €
L.H.	Mulhouse	12 000 €	1 000 €
N.B.	Wittelsheim	17 661 €	1 000 €
R.H.	Brunstatt-Didenheim	4 530 €	0 €
H.N.	Brunstatt-Didenheim	12 000 €	0 €
A.C.	Mulhouse	12 000 €	0 €
M.S.	Mulhouse	11 754 €	0 €
M.C.	Dietwiller	4 972 €	0 €
I.R.	Mulhouse	8 358 €	0 €
H.M.	Mulhouse	12 000 €	1 000 €
C.G.	Wittenheim	12 000 €	1 000 €
K.S.	Morschwiller/Bas	9 976 €	1 000 €
G.W.	Mulhouse	2 013 €	0 €
Y.B.	Pfastatt	8 600 €	0 €
S.P.	Pfastatt	19 000 €	0 €
T.R.	Morschwiller/Bas	10 412 €	1 000 €
D.K.	Kingersheim	2 256 €	0 €
T.G.	Zimmersheim	12 000 €	1 000 €
D.M.	Mulhouse	7 519 €	0 €
<b>TOTAL</b>		<b>213 398 €</b>	<b>8 000 €</b>

**Copropriétés fragiles - Aide aux syndicats**

Syndic et propriétaires modestes	Copropriété	Adresse	Subvention Anah	Subvention m2A
Nexity	Diamant Noir	60 a,b,c avenue de Colmar - Mulhouse	11 307 €	0 €
<b>TOTAL</b>			<b>11 307 €</b>	<b>0 €</b>

**Habitat très dégradé ou indigne**

Propriétaire	Commune	Montant des aides	
		Anah	m2A
SCI New Gare	Rixheim	90 718 €	4 500 €
R.H.	Brunstatt-Didenheim	58 141 €	3 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>148 859 €</b>	<b>7 500 €</b>

**INFORMATIONS CONSEIL D'AGGLOMERATION**  
 Décisions prises par le Conseiller Communautaire délégué  
 entre le 1er novembre 2020 et le 10 décembre 2020

**Adaptation au handicap/maintien à domicile - Anah - Propriétaires occupants**

Propriétaire	Commune	Montant travaux éligibles	Montant des aides Anah
S.L	Illzach	2 030 €	1 015 €
MT.C	Zillisheim	8 393 €	4 196 €
N.S.	Ungersheim	7 134 €	2 497 €
M.D.	Illzach	5 067 €	1 774 €
R.W.	Habsheim	19 241 €	9 621 €
P.B.	Mulhouse	5 135 €	2 568 €
P.F.	Wittelsheim	18 594 €	9 297 €
C.E.	Riedisheim	10 619 €	3 717 €
<b>TOTAL</b>		<b>76 213 €</b>	<b>34 685 €</b>

**3 - Réglementation Prime Intermédiation Locative**

Propriétaire	Commune	Nbre logts	Subvention Anah
J-M - MA	Mulhouse	1	1 000 €
C.F.	Rixheim	1	1 000 €
M.R.	Mulhouse	1	1 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>3</b>	<b>3 000 €</b>

**4 - Annulations-rejets-retraits - Anah**

Propriétaire	Commune	Motif
D.L.	Riedisheim	Rejet - Dépassement de ressources



Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération prend acte des délibérations et décisions prises par délégation.

Le Conseil d'Agglomération prend acte des délibérations et décisions prises par délégation.

CERTIFIE CONFORME  
Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'F. JORDAN', with a horizontal line drawn through it.

Fabian JORDAN